

leurs certificats. L'article affirme qu'une discussion de groupe de l'*Ontario Welfare Council* a mené à cette découverte. L'article énumère quelques exemples en ce sens et continue:

Zlata Bertol du *Family Service Association* a déclaré connaître des néo-Canadiens en possession d'un double doctorat, forcés de travailler dans les bois. Elle a ajouté que les universités avaient refusé à ces émigrés l'inscription à des cours qui leur auraient permis de valoriser leurs connaissances.

• (10.00 p.m.)

J'ignore si les accusations portées dans cet article sont exactes, mais ce n'est pas dans ce but que j'ai pris la parole après la motion d'ajournement. Nous avons déjà entendu parler de nombreux cas de ce genre et je m'inquiète en raison de la grave pénurie de spécialistes, de la catégorie de gens qui occupent un secteur d'importance vitale pour maintenir l'emploi au Canada. Il incombe au ministère de la Main-d'œuvre d'examiner ces accusations afin d'en vérifier l'exactitude. S'il est prouvé qu'on empêche les personnes ayant reçu une formation spéciale ou possédant les qualités voulues d'utiliser leurs talents dans notre pays, c'est à coup sûr une affaire des plus graves et qui devrait faire l'objet d'une enquête de la part du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je voudrais citer un passage d'un éditorial paru le lendemain dans le *Globe and Mail*. Le titre de l'éditorial est «Gaspillage», et voici ce qu'il déclare:

Des immigrants diplômés d'universités européennes sont réduits bien souvent à travailler comme plongeurs, ouvriers et bûcherons...

Il poursuit:

D'après M. Sametz, les immigrants qui doivent passer par la souffrance pour recouvrer leur statut professionnel éprouvent le sentiment d'avoir réussi...

Ensuite, M. Sametz fait ce superbe commentaire:

...certains arrivent au but, mais certains se dé couragent.

L'éditorial continue ainsi:

Un bon conseil, direct mais sévère. Que pourra-t-il arriver de mieux à un médecin ou à un ingénieur que de passer quelques dures années dans la forêt? En effet, l'idée pourrait peut-être se répandre d'inclure les diplômés des universités canadiennes. Nul doute qu'une certaine souffrance augmenterait aussi leur sentiment de la réussite.

J'ignore si ce genre d'épreuve s'impose pour avoir vraiment le sentiment d'avoir réussi; mais je sais qu'il existe une pénurie aiguë de personnes spécialisées. Nous avons invité des immigrants. Il serait à souhaiter que nous reconnaissions leurs certificats, que nous leur permettions de remplir le rôle pour lequel ils ont été formés, non seulement par égard pour

[M. Saltsman.]

eux mais pour le bien du pays. Je demanderais cependant au porte-parole du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration de nous dire pourquoi ces accusations n'ont pas été étudiées dans le passé, et de nous dire ce que le ministère compte faire au sujet de celles qui ont été portées aujourd'hui.

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons pris note des observations du député de Waterloo-Sud (M. Saltsman). L'article du *Globe and Mail* dont il a cité des extraits ne mentionne pas de noms, bien entendu. Le ministère pourra faire et fera les recherches voulues pour connaître les personnes dont on parle, sans les nommer, dans cet article. D'autre part, il me semble que le député et que la Chambre ne devraient pas oublier que ce genre de chose n'arrive qu'à un nombre relativement restreint de nos immigrants. Mais si peu nombreux soient-ils, je reconnais qu'il faut faire l'impossible pour éviter que cela se produise.

Le député sait sans doute aussi que la reconnaissance des qualifications professionnelles relève des organismes provinciaux. Les fonctionnaires de l'Immigration outre-mer possèdent des renseignements complets sur les exigences auxquelles il faut répondre dans chaque province pour être admis dans toutes les grandes professions et dans les métiers spécialisés. En outre, les immigrants sont mis parfaitement au courant des difficultés qu'ils rencontreront vraisemblablement s'ils ne s'y conforment pas.

Les fonctionnaires de l'immigration outre-mer ont l'ordre de prévenir ainsi les postulants, de les avertir des difficultés à cet égard et je crois qu'ils remplissent cette tâche en toute bonne foi. On leur demande aussi de permettre aux émigrants de se renseigner directement auprès des services qui délivrent les permis de travail, pour savoir s'ils répondent aux exigences. Je rappelle au député que cette question relève de la compétence provinciale.

Les membres de professions libérales, même ceux pour qui il sera difficile d'exercer leur profession au Canada, peuvent d'habitude être admis comme immigrants à cause de leur éducation générale et des emplois disponibles pour ceux qui ont une formation reliée à leur profession. On ne peut pas refuser l'entrée à ces gens, mais on leur dit à l'étranger qu'ils doivent s'attendre soit à subir une formation plus poussée avant d'être acceptés dans une association professionnelle au Canada, soit à accepter un autre emploi en dehors de leur profession.